





### Exemples de calcul :

#### CAS n°1

Un couple avec 2 enfants de moins de 18 ans réalise un séjour de 7 nuits. L'hébergement est un camping classé 3 étoiles (soit un tarif de 0,72 € / personne et par nuit).

- Calcul de la taxe de séjour à percevoir : nombre de nuits x nombre de personnes assujetties x tarif taxe de séjour

Montant à collecter : 7 nuits x 2 personnes assujetties x 0.72 = **10.08**

#### CAS n°2

Deux couples d'amis réalisent un séjour de 2 nuits. L'hébergement est un camping classé 4 étoiles soit un tarif de 0,72 € / personne et par nuit).

- Calcul de la taxe de séjour à percevoir nombre de nuits x nombre de personnes assujetties x tarif taxe de séjour

Montant à collecter : 2 nuits x 4 personnes assujetties x 0.72 = **5.76**

Cas exemple	Nombre de nuits <b>A</b>	Nombre total de personnes	Nombre de personnes exonérées* <i>(Indiquez M - mineur ; F - foyer ; S - Saisonnier)</i>	Nombre de personnes assujetties (non exonérées) <b>B</b>	Tarif Taxe de séjour <b>C</b>	Nombre de nuitées	Total à Collecter <b>(A X B) X C</b>
Cas 1	7	4	2 - M	2	0.72	14	10.08
Cas 2	2	4	0	4	0.72	8	5.76

### Besoin d'aide pour le calcul ?

Vous avez accès à la calculatrice de la plateforme de déclaration à la taxe de séjour pour vous aider au calcul du montant à collecter de la taxe de séjour :

<https://cclimouxints.consonanceweb.fr/espace-perso?calculatrice>

### Éléments à reporter dans votre état récapitulatif :

L'état récapitulatif synthétise annuellement les principales informations liées à la collecte de la taxe de séjour. Vous n'avez qu'à y recopier la ligne TOTAL de votre registre du loueur, pour chaque mois.